

L'an deux mil vingt et un, le 21 septembre, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2021

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15
--

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, REFOURD Johanna, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José THIBAUT Michel

Excusés ayant donné procuration : Mmes BOISTARD Brigitte à M. AUBERT Chrystophe, PERROTIN Marie-Louise à Mme HERIN Emilie, VANNIER Maëva à Mme GUICHARD Sylvie, M. ROUSSEAU Thomas à M. THIBAUT Michel.

Secrétaire de séance : Mme DRANCOURT Marine

Compte-rendu du Conseil Municipal

Les comptes rendus de réunion des 5 juillet et 27 juillet sont approuvés.

Arrêt de projet de la révision du PLU : il décide de tirer un bilan favorable de la concertation, d'arrêter le projet de PLU permettant la réalisation d'un projet d'habitat insolite sur le camping situé au lieu-dit de l'Aulnay Marais, de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Convention pour l'implantation d'une baie FREE : il autorise le maire à signer la convention d'une durée de 5 ans avec la société FREE afin d'implanter une baie sur le domaine public, destinée à recevoir les équipements actifs FREE.

Mise en sécurité et accessibilité des bâtiments communaux : il autorise le maire à signer un emprunt de 246 388 €, sur 240 mois à 0.62 %, échéances trimestrielles auprès du Crédit agricole.

COVID 19 : Convention de remboursement : il autorise le maire à signer une convention avec la CCTOVAL afin de lui rembourser la somme avancée de 1 695,40 € pour l'acquisition des masques tissus.

Programme local de l'habitat : avis des communes membres : il donne un avis favorable au projet de PLH adopté par délibération du Conseil Communautaire

Décision modificative n°1 : il décide d'effectuer les écritures suivantes :

2152-277 Installation de voirie	- 17 000 €
2182-278 Matériel de transport	+ 9 800 €
21571-278 Matériel roulant	+ 2 200 €
21578-278 Autre matériel et outillage	+ 5 000 €

Acquisition d'un véhicule d'occasion : suite au vol du JUMPY, retrouvé dégradé mais estimé « économiquement non réparable » par l'expert, il approuve l'acquisition du véhicule de type EXPERT de la marque PEUGEOT pour un montant de 9 000 TTC.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.